

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

23 DÉCEMBRE 2021

Directives et messages importants

1-ALGORITHME POST EXPOSITION POUR LES MEMBRES DU CMDP DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Les membres du CMDP du CIUSSS de la Capitale-Nationale qui ont été exposés à un cas positif doivent se référer à cet [algorithme décisionnel](#) concernant les mesures de protection générale à adopter et les mesures de protection à prendre en cas de risque de rupture de service. Dans l'éventualité où de nouvelles directives PCI nous amènent à mettre à jour cet algorithme, vous en serez avisés dans un prochain bulletin.

2-DÉPISTAGE DES EMPLOYÉS SYMPTOMATIQUES DE LA COVID-19

Afin de faciliter le dépistage des employés, médecins et dentistes qui ont des symptômes en lien avec la COVID-19, qui ont eu un contact étroit avec une personne positive, qui travaillent dans un milieu en éclosion ou toutes autres raisons qui cadrent dans les priorités ministérielles de dépistage, il vous sera maintenant possible de vous présenter **sans rendez-vous** dans n'importe quel centre de dépistage du territoire du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Veuillez consulter le site Web du CIUSSS pour avoir les informations sur les lieux et heures d'ouverture des centres désignés de dépistage :

<https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/>

Afin d'obtenir un dépistage prioritaire dans l'un de nos centres de dépistage, veuillez avoir avec vous :

- Votre carte d'employé du CIUSSS;
- Votre horaire de travail (si vous n'avez pas de carte d'employé);
- Si vous êtes un médecin ou un dentiste du CMDP du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou que vous travaillez en groupe de médecine familiale (GMF), vous avez reçu ou recevrez une lettre attestant de votre éligibilité au dépistage prioritaire.

Les membres de la famille des employés, médecins et dentistes présentant des symptômes ou voulant être dépistés doivent suivre la trajectoire habituelle afin d'obtenir un test de dépistage.

3-DÉPISTAGE : TESTS RAPIDES (TDAR)

Récemment, les tests rapides (TDAR) ont été distribués auprès de la population. Les tests rapides démontrent une efficacité plus significative chez les personnes symptomatiques. De plus, lorsqu'un patient se présente avec le résultat d'un test rapide pour une consultation en GMF, il n'est pas toujours possible de connaître le moment auquel ce test a été réalisé et les circonstances dans lesquelles il a été fait. Il est donc recommandé, pour le moment, de ne pas considérer le résultat négatif d'un test rapide (TDAR) au même titre qu'un test PCR. Dans ce cas, le patient doit être vu en zone tiède avec les équipements de protection individuelle requis. [Lire la note de service.](#)

4-ALGORITHME D'ÉVALUATION POUR PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES PRÉVENTIVES

Nous profitons du bulletin pour vous transmettre la nouvelle version des algorithmes suivants :

- [Algorithme d'évaluation pour précautions additionnelles préventives dans les milieux avec ou sans rendez-vous;](#)
- [Algorithme d'évaluation pour précautions additionnelles préventives dans les urgences ou dans les CDP;](#)
- [Algorithme d'évaluation pour précautions additionnelles préventives pour tout type de clientèle n'ayant pas à fréquenter de salle d'attente.](#)



5-MISE À JOUR DES AFFICHES COVID-19 DE LA PCI

Nous tenons à vous informer que suite à la mise à jour de certaines directives du MSSS, il est recommandé de reprendre la distanciation 2 mètres et le port du masque bilatéral (travailleur/usager ou proche-aidant/usager ou usager/usager ou travailleur/travailleur). Voici quelques documents et affiches qui ont été mise à jour.

- [Consigne pour les ascenseurs](#)
- [La capacité d'occupation de ce local est de](#)
- [Je demande à l'usager de porter le masque](#)
- [Port du masque de procédure obligatoire pour les 10 ans et plus](#)

D'autres documents suivront bientôt.

6-COGESTION SELON L'ALGORITHME D'ESCALADE DE SÉCURITÉ CIVILE

Le contexte actuel amène des changements très rapide et également des interrogations et enjeux pour les membres. Nous vous invitons à suivre [l'algorithme de cogestion](#) afin d'adresser les situations que vous avez besoin d'escalader. Vos enjeux seront ainsi escaladés jusqu'au niveau hiérarchique nécessaire à la résolution des situations problématiques que vous vivez.

7-CONTRIBUTION DES MÉDECINS RETRAITÉS À LA VACCINATION

Afin de contribuer à l'opération de vaccination, le Collège des médecins du Québec (CMQ) a nouveau fait appel aux médecins retraités via les médias sociaux et une infolettre à l'ensemble des membres cette semaine. Plusieurs médecins retraités sont disponibles et intéressés à contribuer. Comme décidé par le MSSS, leur porte d'entrée est la plateforme *Je contribue*. Nous vous invitons à prendre connaissance de la [correspondance du CMQ datée du 22 décembre 2021](#). Notez bien que la restriction d'âge de 70 ans n'est plus en vigueur.

8-ÉTAT DE SITUATION

Capitale-Nationale : Pour connaître l'ensemble de la situation, consultez la page [CORONAVIRUS \(COVID-19\)](#) du site Web du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Vous y trouverez de l'information sur les sujets suivants :

- [État de situation](#) (cliquez sur l'hyperlien « communiqué » pour prendre connaissance du dernier communiqué de presse)
- [Carte des paliers d'alerte et des mesures en vigueur par région](#)

Québec : Pour connaître l'état de situation provincial, consultez :

- [INSPQ – Données Covid-19 au Québec](#)
- [État de situation des cas confirmés par CHSLD au Québec](#)

9-FRÉQUENCE DE DIFFUSION DU BULLETIN COVID-19 - MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont dorénavant diffusés selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Soyez toutefois assurés qu'au besoin, il sera toujours possible de produire un bulletin express ou d'augmenter la fréquence de diffusion.